LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints
3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS
Email : bigjo2230@icloud.com (mailto:bigjo2230@icloud.com)

Fiche AAPPMA

L'ensemble des parcours sont 100% réciprocitaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Linéaire rivière 1ère catégorie : 2 kms
-L'Airaines

Linéaire rivière 2ème catégorie :
- Canal d'assèchement
- Canal du près à Pions

Etangs : 47 hectares
- Etang du château
- Etang des dix
- Etang du Grand marais
- Etang du près à Pions
- Etang du Petit marais
- Etang des petits trous

Membres du bureau

Président
SAILLY Giovanni

Vice-Président
THERASSE Yann

Trésorier
LEFEVRE Christian

Secrétaire
LEFEVRE Christian

Types de pêche pratiqués

Pêche aux blancs
Pêche aux carnassiers
Pêche à la carpe de jour
Pêche aux salmonidés

Services

Ponton personne mobilité réduite
Aire de pique-nique
Pêche embarquée
Pêche en "Float Tube"

Présentation

Au cœur de la Vallée de la Somme, l'association "Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints" vous offre des plans d'eau remarquables.

Vous pourrez également pêcher dans la rivière de la Somme à proximité des étangs ainsi que sur la rivière l'Airaines.

L'association propose tous les types de pêche : blanc, carpe, carnassier, truite.

Un carpodrome est ouvert avec usage exclusif de la pêche au coup.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter le site internet de l'association.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
*Tarifs **	112.00€	93.00€	24.00€	41.00€	7.00€	15.70€	36.00€
OPTIONS							
Pêche embarquée	60.00€	60.00€	60.00€	60.00€	-	10.00€	-
Timbre urne	-	40.00€	gratuit	gratuit	gratuit	-	gratuit
Carpodrome	30.00€	30.00€	30.00€	30.00€	-	-	-
Float-tube	60.00€	60.00€	60.00€	60.00€	-	10.00€	-

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Bar Brasserie "Chez François" - 4, GRANDE RUE - 80510 Long le Catelet - 03-22-25-05-85 / 09-67-62-05-85
Le Koriggan's - 10, Grande rue - 80510 LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS - 03-22-19-38-31
NP PÊCHE/ Le Relais des Etangs - **Mr Pascal Newstead** - 84, Rue Guy Dovergne - 80132 Mareuil Caubert - 06-80-78-02-92

LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints
3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS
Email : bigjo2230@icloud.com (mailto:bigjo2230@icloud.com)

Fiche Parcours

Etang du château

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 0.08 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour

- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Trois lignes maximum par pêcheur dont deux destinées à la capture du carnassier.
BROCHET : taille minimum 60cm SANDRE : taille minimum 50 cm

Horaires :

Janvier : 9h - 17h ;
Fevrier : 8h-18h ;
Août : 6h30-21h ;
Septembre : 7h30-20h ;
Octobre : 8h30-19h ;
Novembre : 8h-17h ;
Décembre : 9h-17h.

Contrôle : Les Pêcheurs devront se soumettre à la vérification de leur situation (droit de Pêche, carte d'identité du Pêcheur et option) toute infraction sera verbalisée par les gardes.
Tout Pêcheur doit laisser son lieu de pêche propre après son départ, des poubelles étant prévues à cet effet.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie

LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints
3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS
Email : bigjo2230@icloud.com (mailto:bigjo2230@icloud.com)

Fiche Parcours

Les petits trous

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 0.18 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour

- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Pêche etang gros poissons, No-Kill, pêche à une ligne.

Trois lignes maximum par pêcheur dont deux destinées à la capture du carnassier.
BROCHET : taille minimum 60 cm SANDRE : taille minimum 50 cm

Horaires :
Janvier : 9h - 17h ;
Fevrier : 8h-18h ;
Août : 6h30-21h ;
Septembre : 7h30-20h ;
Octobre : 8h30-19h ;
Novembre : 8h-17h ;
Décembre : 9h-17h.

Contrôle : Les Pêcheurs devront se soumettre à la vérification de leur situation (droit de Pêche, carte d'identité du Pêcheur et option) toute infraction sera verbalisée par les gardes.
Tout Pêcheur doit laisser son lieu de pêche propre après son départ, des poubelles étant prévues à cet effet. Les chiens doivent être tenus en laisse, tout contrevenant risque une amende, voir une suspension de l'action de pêche dans les lots de l'A.P.L.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie

LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints
3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS
Email : bigjo2230@icloud.com (mailto:bigjo2230@icloud.com)

Fiche Parcours

Etang du près à Pions, Carpodrome

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 1.26 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour

- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Carpodrome

Bourriche interdite

Pêche s sans ardillons ou ardillons écrassé

1 seule canne autorisée.

Horaires :
Janvier : 9h - 17h ;
Fevrier : 8h-18h ;
Août : 6h30-21h ;
Septembre : 7h30-20h ;
Octobre : 8h30-19h ;
Novembre : 8h-17h ;
Décembre : 9h-17h.

Contrôle Les Pêcheurs devront se soumettre à la vérification de leur situation (droit de Pêche, carte d'identité du Pêcheur et option) toute infraction sera verbalisée par les gardes.
Tout Pêcheur doit laisser son lieu de pêche propre après son départ, des poubelles étant prévues à cet effet.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :
Carpe , Poissons blancs

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour

LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints
3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS
Email : bigjo2230@icloud.com (mailto:bigjo2230@icloud.com)

Fiche Parcours

Le grand marais

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 13.84 Ha

Type(s) de pêche :

Pêche aux blancs
Pêche aux carnassiers
Pêche à la carpe de jour

Services :

Pêche embarquée
Pêche en "Float Tube"

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Trois lignes maximum par pêcheur dont deux destinées à la capture du carnassier.
BROCHET : taille minimum 60 cm SANDRE : taille minimum 50 cm
Horaires :
Janvier : 9h - 17h ;
Fevrier : 8h-18h ;
Août : 6h30-21h ;
Septembre : 7h30-20h ;
Octobre : 8h30-19h ;
Novembre : 8h-17h ;
Décembre : 9h-17h.

Contrôle Les Pêcheurs devront se soumettre à la vérification de leur situation (droit de Pêche, carte d'identité du Pêcheur et option) toute infraction sera verbalisée par les gardes. Tout Pêcheur doit laisser son lieu de pêche propre après son départ, des poubelles étant prévues à cet effet.
Les chiens doivent être tenus en laisse, tout contrevenant risque une amende, voir une suspension de l'action de pêche dans les lots de l'A.P.L.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Options

Option pêche embarquée :
Carte Journalière : 10 €
Carte Hebdomadaire : -
Carte -12ans : -
Carte Femme : 60 €
Carte Mineure : 60 €
Carte Majeure : 60 €
Carte Interfédérale : 60 €

Float-tube :
Carte Journalière : 10 €
Carte Hebdomadaire : -
Carte -12ans : -
Carte Femme : 60 €
Carte Mineure : 60 €
Carte Majeure : 60 €
Carte Interfédérale : 60 €

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie

LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints
3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS
Email : bigjo2230@icloud.com (mailto:bigjo2230@icloud.com)

Fiche Parcours

Etang des dix

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 8.11 Ha

Type(s) de pêche :

Pêche aux blancs
Pêche aux carnassiers
Pêche à la carpe de jour

Services :

Ponton personne mobilité réduite

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Trois lignes maximum par pêcheur dont deux destinées à la capture du carnassier.
BROCHET : taille minimum 60 cm SANDRE : taille minimum 50 cm

Horaires :

Janvier : 9h - 17h ;
Fevrier : 8h-18h ;
Août : 6h30-21h ;
Septembre : 7h30-20h ;
Octobre : 8h30-19h ;
Novembre : 8h-17h ;
Décembre : 9h-17h.

Tout Pêcheur doit laisser son lieu de pêche propre après son départ, des poubelles étant prévues à cet effet.
Les chiens doivent être tenus en laisse, tout contrevenant risque une amende, voir une suspension de l'action de pêche dans les lots de l'A.P.L.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

16 août -> 28 février

- **Poissons présents :**

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure

- **Techniques de pêche :**

Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie

01 mars -> 16 août

- **Poissons présents :**

Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure

- **Techniques de pêche :**

Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie

LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints
3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS
Email : bigjo2230@icloud.com (mailto:bigjo2230@icloud.com)

Fiche Parcours

Longprè les corps saints Le canal d'assèchement

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : rivière

Catégorie : 2ème catégorie

Berge :
• Gauche

Linéaire : 0.7 km

Type(s) de pêche :
Pêche aux blancs
Pêche aux carnassiers
Pêche à la carpe de jour

Services :
Aire de pique-nique

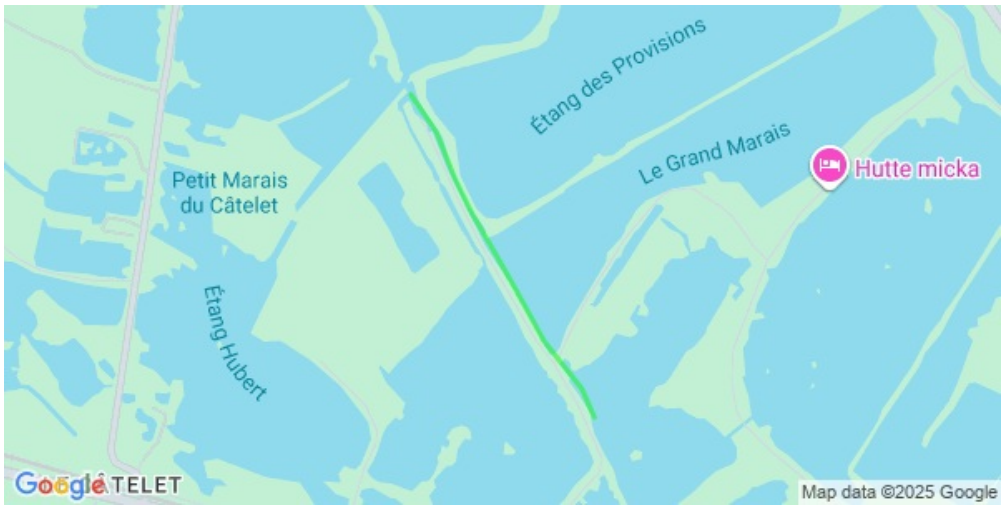

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche
Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.
Trois lignes maximum par pêcheur dont deux destinées à la capture du carnassier.
BROCHET : taille minimum 60 cm SANDRE : taille minimum 50 cm

Horaires :
Janvier : 9h - 17h ;
Fevrier : 8h-18h ;
Août : 6h30-21h ;
Septembre : 7h30-20h ;
Octobre : 8h30-19h ; Novembre : 8h-17h ;
Décembre : 9h-17h.

Contrôle Les Pêcheurs devront se soumettre à la vérification de leur situation (droit de Pêche, carte d'identité du Pêcheur et option). Toute infraction sera verbalisée par les gardes.
Tout Pêcheur doit laisser son lieu de pêche propre après son départ, des poubelles étant prévues à cet effet. Les chiens doivent être tenus en laisse, tout contrevenant risque une amende, voir une suspension de l'action de pêche dans les lots de l'A.P.L.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie

LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints
3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS
Email : bigjo2230@icloud.com (mailto:bigjo2230@icloud.com)

Fiche Parcours

Longprè les corps saints Canal du prés à pion

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : rivière

Catégorie : 2ème catégorie

Berge :
• Droite

Linéaire : 0.4 km

Type(s) de pêche :

Pêche aux blancs
Pêche aux carnassiers
Pêche à la carpe de jour

Services :

Aire de pique-nique

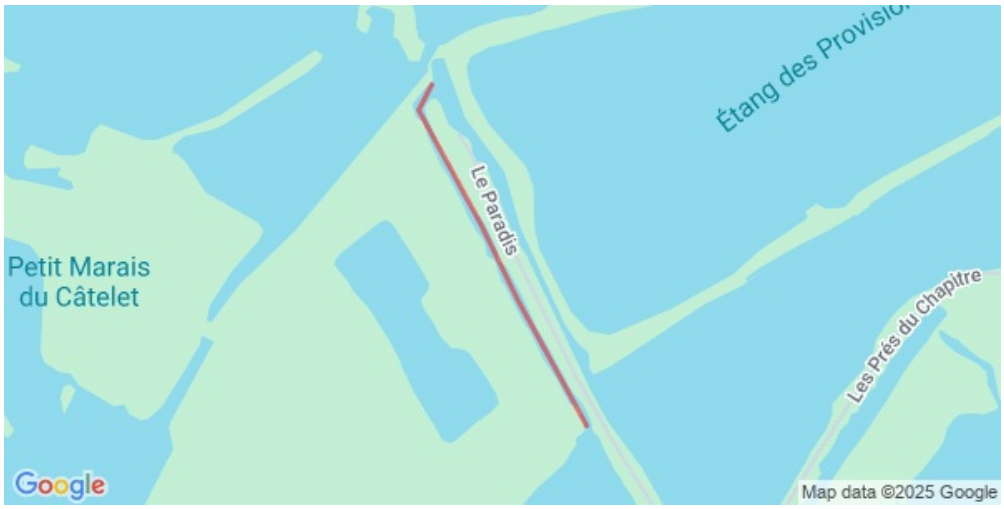

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Trois lignes maximum par pêcheur dont deux destinées à la capture du carnassier.
BROCHET : taille minimum 60 cm SANDRE : taille minimum 50 cm

Horaires :
Janvier : 9h - 17h ;
Fevrier : 8h-18h ;
Août : 6h30-21h ;
Septembre : 7h30-20h ;
Octobre : 8h30-19h ;
Novembre : 8h-17h ;
Décembre : 9h-17h.

Contrôle : Les Pêcheurs devront se soumettre à la vérification de leur situation (droit de Pêche, carte d'identité du Pêcheur et option).
Tout Pêcheur doit laisser son lieu de pêche propre après son départ, des poubelles étant prévues à cet effet.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie

LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints
3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS
Email : bigjo2230@icloud.com (mailto:bigjo2230@icloud.com)

Fiche Parcours

Longprè les corps saints L'Airaines

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : rivière

Catégorie : 1ère catégorie

Berge :
• Gauche

Linéaire : 1.4 km

Type(s) de pêche :
Pêche aux salmonidés

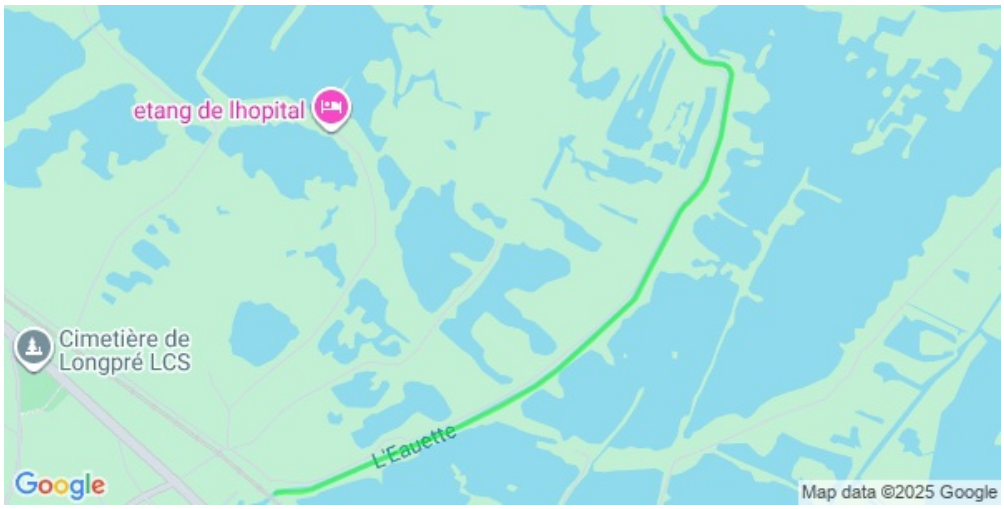

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche
Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.
Pêche ouverte : les samedis, dimanche,mercrdi et jours fériés.

Pêche aux leurres, à la cuillère et à l'alevin à partir du 1er mai

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

Ouverture 1 ère Catégorie -> Fermeture 1ére Catégorie

• Options
Option alevinage rivière :
Carte Journalière : -
Carte Hebdomadaire : -
Carte -12ans : -
Carte Femme : -
Carte Mineure : -
Carte Majeure : -
Carte Interfédérale : -

• Poissons présents :
Anguille , Truite

• Techniques de pêche :
Pêche au toc , Pêche au vif

Ouverture 1ére catégorie -> Fermeture 1 ère catégorie

• Options
Option alevinage rivière :
Carte Journalière : -
Carte Hebdomadaire : -
Carte -12ans : -
Carte Femme : -
Carte Mineure : -
Carte Majeure : -
Carte Interfédérale : -

• Poissons présents :
Anguille , Truite

• Techniques de pêche :
Pêche au mort manie , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers

LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints
3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS
Email : bigjo2230@icloud.com (mailto:bigjo2230@icloud.com)

Fiche Parcours

Longprè les corps saints L'Airaines 1

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : rivière

Catégorie : 1ère catégorie

Berge :
• Droite
• Droite
• Gauche
• Gauche et Droite
• Droite

Linéaire : 0.8 km

Type(s) de pêche :
Pêche aux salmonidés

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche
Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.
Pêche ouverte, Mercredi, samedi, dimanche et jours fériés.

Pêche aux leurres à partir du 1er mai.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

Ouverture 1 ière catégorie -> 01 mai

• Options
Option alevinage rivière :
Carte Journalière : -
Carte Hebdomadaire : -
Carte -12ans : -
Carte Femme : -
Carte Mineure : -
Carte Majeure : -
Carte Interfédérale : -

• Poissons présents :
Anguille , Truite

• Techniques de pêche :
Pêche au toc , Pêche au vif

01 mai -> Fermeture 1 ière catégorie

• Options
Option alevinage rivière :
Carte Journalière : -
Carte Hebdomadaire : -
Carte -12ans : -
Carte Femme : -
Carte Mineure : -
Carte Majeure : -
Carte Interfédérale : -

• Poissons présents :
Anguille , Truite

• Techniques de pêche :
Pêche au mort manie , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers

LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints
3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS
Email : bigjo2230@icloud.com (mailto:bigjo2230@icloud.com)

Fiche Parcours

La maison du Marais

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 12 Ha

Type(s) de pêche :

Pêche aux blancs
Pêche aux carnassiers
Pêche à la carpe de jour

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Pêche aux carnassiers uniquement aux leurres et en No-Kill

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)